

# Convention Métropolitaine pour le Climat

Les habitants au cœur de l'action climatique dans la métropole de Lyon



CONVENTION  
MÉTROPOLITAINE  
POUR LE CLIMAT



MÉTROPOLE

GRAND LYON

## Sommaire

### 3 Édito

### 4 Un plan climat révisé pour répondre aux enjeux d'atténuation et d'adaptation au changement climatique

- ▶ Le changement climatique à l'échelle du territoire
- ▶ La révision du Plan Climat Air Énergie Territorial de la Métropole de Lyon
- ▶ La Métropole de Lyon : des actions déjà engagées pour l'adaptation au changement climatique
- ▶ Diagnostic climatique de la Métropole de Lyon
- ▶ Une concertation plurielle pour des efforts collectifs

### 10 La Convention Métropolitaine pour le Climat dédiée à l'adaptation de la Métropole de Lyon

- ▶ L'objectif et le mandat de la Convention
- ▶ Une composition en miroir de la population grande lyonnaise
- ▶ Un programme de travail pour élaborer un « Avis citoyen »

## Édito



**Bruno Bernard**

Président de la Métropole de Lyon

« La Métropole de Lyon est particulièrement touchée par le changement climatique dont les conséquences se manifestent de plus en plus intensément et se cumulent sur notre territoire : vagues de chaleur, canicules, sécheresses,

pluies torrentielles. Ces événements extrêmes à forts impacts mettent en évidence des vulnérabilités importantes pour l'approvisionnement en eau, la santé, l'habitabilité ou encore les infrastructures. Par ailleurs, les habitants, les entreprises ou les activités professionnelles sont inégalement exposés aux différents impacts du changement climatique.

Les besoins d'adaptation sont donc conséquents et continuent de s'accroître avec chaque incrément de réchauffement supplémentaire. Ils deviennent d'autant plus importants et coûteux qu'une stratégie nationale d'adaptation au changement climatique et les financements adéquats font défaut.

Depuis 2020, la Métropole de Lyon a pris des mesures décisives pour répondre à cette urgence et protéger ses habitants en faisant évoluer l'aménagement de son territoire. Parmi ces mesures, la végétalisation massive de notre espace public et sa désimperméabilisation sont des efforts conséquents mais à l'échelle du défi que représente le besoin de rafraîchissement des habitants de notre territoire urbain.

La révision de notre Plan Climat doit permettre de renforcer notre feuille de route pour atténuer le changement climatique mais aussi pour s'adapter à ses impacts. Dans le cadre d'une large concertation, la Métropole veut la travailler avec les acteurs du territoire dans leur pluralité et diversité.

C'est pourquoi nous lançons la Convention Métropolitaine pour le Climat, un projet inédit de par son objet en France. 100 Grands Lyonnais et Grandes Lyonnaises représentatifs de la diversité de notre territoire y siègeront. Leur mission sera de s'informer, débattre et prendre la plume pour nous aider à écrire une feuille de route pour l'adaptation de la collectivité aux nouvelles réalités climatiques. Je compte sur leur travail pour nous aider à rendre notre métropole plus résiliente, inclusive et agréable à vivre pour tous et toutes. »

# Un plan climat révisé pour répondre aux enjeux d'atténuation et d'adaptation au changement climatique

## Le changement climatique à l'échelle du territoire

Le 6<sup>e</sup> rapport du GIEC confirme que les activités humaines ont provoqué un réchauffement climatique sans précédent, avec une augmentation de 1,1°C depuis 1850-1900. Les événements climatiques extrêmes (canicules, sécheresses, pluies torrentielles) deviennent plus fréquents et intenses. La fonte des glaciers et l'élévation du niveau des mers s'accroissent. Un réchauffement de 1,5°C est prévu dès les années 2030 à l'échelle mondiale.

En France, le Haut Conseil pour le Climat prévoit **un réchauffement de la France métropolitaine de 2°C d'ici 2030 et de 4°C d'ici la fin du siècle**, sans changements majeurs dans les politiques actuelles. Dans son sixième rapport annuel publié en juin 2024, il appelle à poursuivre les efforts de décarbonation et rappelle que des mesures d'adaptation urgentes sont nécessaires pour renforcer la résilience et protéger les ménages et les entreprises de l'intensification des impacts du changement climatique.

**La métropole de Lyon est l'un des territoires qui se réchauffe le plus vite en France métropolitaine.** Le diagnostic territorial réalisé par la Métropole de Lyon dans le cadre de la révision de son plan climat rappelle que les températures augmenteront de plus de 4°C d'ici 2100. Les vagues de chaleur et les canicules se multiplient.

**La métropole devrait connaître jusqu'à 40 nuits tropicales\* en moyenne par an en 2050 soit 2 à 3 fois plus qu'aujourd'hui.** Il est nécessaire de rappeler que ces phénomènes, outre leur impact sur l'économie et le confort de vie des habitants s'accompagnent d'un coût humain. **En 2023, Santé Publique France estime que 796 morts prématurées sont dues à la canicule dans la région.**

\* Terme informel utilisé pour décrire les épisodes climatiques où la température ne descend pas en dessous de 20°C.



## La révision du Plan Climat Air Énergie Territorial de la Métropole de Lyon

En 2019, la Métropole de Lyon a adopté son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) dans une démarche de planification pour lutter à l'échelle individuelle et collective contre le dérèglement climatique. Le PCAET fixe notamment un objectif de baisse de 43% des émissions de gaz à effet de serre par rapport à l'an 2000. Cependant, le point d'étape de 2021 montre que la baisse des émissions de gaz à effet de serre du territoire **ne suit pas la trajectoire fixée et souligne l'impératif d'un rythme de réduction plus soutenu d'ici 2030 pour en tenir les objectifs.**

Dans le cadre de la révision réglementaire du PCAET pour la période 2026-2031, **la Métropole de Lyon entend donc actualiser sa stratégie climatique afin de poursuivre et accélérer son engagement en faveur d'une transition décarbonée et adaptée au climat de demain.** Dans cette perspective, la procédure de révision prévoit que cette feuille de route soit adossée aux objectifs fixés collectivement au niveau européen : **le plan doit permettre au territoire de réduire de 55% ses émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990 et d'ici à 2030, et d'atteindre la neutralité carbone européenne**

**d'ici 2050.** Les effets et impacts sociaux du dérèglement climatique (santé, éducation, emploi, pauvreté, bien-être, etc.) seront intégrés dans les travaux afin de veiller à les inscrire dans l'ambition métropolitaine plus large de réduction des inégalités socio-environnementales. Lors de l'ouverture de la révision par délibération du Conseil métropolitain de septembre 2023, la Métropole a affirmé son choix de **renforcer la dimension « adaptation au changement climatique »** de ce plan face aux effets déjà perceptibles du changement climatique (canicules, îlots de chaleur urbains, fragilisation de la ressource en eau, inondations, etc.). L'amélioration de la qualité de l'air ainsi que des déterminants de santé environnementale (pollutions, bruit, etc.) sont des priorités métropolitaines pour que le territoire reste habitable. Si la Métropole a engagé depuis 2020, des actions fortes pour végétaliser, rafraîchir et désimpermeabiliser son territoire, **la révision du PCAET représente une opportunité pour fédérer et organiser une stratégie renforcée d'adaptation.**

## La Métropole de Lyon : des actions déjà engagées pour l'adaptation au changement climatique

### Végétalisation et Désimperméabilisation

La Métropole de Lyon a mis en place une végétalisation massive de l'espace public et le financement de la végétalisation dans les espaces privés. 56 000 arbres ont ainsi été plantés, contre 4 000 à 5 000 plantations annuelles précédentes. En soutien aux espaces privés, plus de **2 700 arbres et arbustes** ont été plantés chez les bailleurs et dans les copropriétés avec une aide financière. La végétalisation de la rue Garibaldi améliore fortement le confort thermique. Parallèlement, la stratégie « Ville Perméable » de la Métropole a pour objectif de désimperméabiliser **400 hectares** d'ici 2026, avec **190 hectares rendus perméables ou en cours depuis 2020**. La perméabilité (ou l'infiltration des eaux pluviales) est ainsi intégrée systématiquement dans toutes les opérations d'aménagement.

### Adaptation et Urbanisme

La modification du **PLUh** a permis d'augmenter le coefficient de pleine terre et de protéger plus de **2 350 hectares d'espaces végétalisés en 2022**. Le **SCOT** inclut une trame aéroréfrigérante dans l'Est lyonnais pour améliorer la résilience climatique. Des expérimentations sur les voies lyonnaises ont permis d'optimiser la perméabilité et l'albédo avec des revêtements clairs limitant le réchauffement urbain, à l'image de la rue Moncey.



Jérémy CUENIN

### Solutions Énergétiques et Innovations

Le déploiement de réseaux de froid à Part-Dieu et Gerland ainsi que la création d'un réseau tempéré à Oullins-Pierre-Bénite, permettent d'alimenter en froid d'origine renouvelable plus de 1 140 000 m<sup>2</sup> de bâtiments tertiaires et publics. La Métropole soutient également massivement la mise en place d'installations de géothermie via la prime Éco-chaleur. Ces dispositifs permettent de produire du froid sans avoir recours aux énergies fossiles.

### Gestion des Risques et Innovations Sociales

La stratégie **GEMAPI** a amélioré la protection contre les inondations avec des projets tels que le système d'endiguement **Villeurbanne Saint-Jean et Vaulx-en-Velin**. Une étude a été lancée sur des sites de **baignade urbaine dans le Rhône et la Saône** pour lutter contre les vagues de chaleur.

En termes de suivi des personnes fragiles, **800 appels** ont été passés aux usagers vulnérables lors de la vigilance orange de juin 2021, et **114 appels avec 52 visites à domicile** ont été effectués le 21 août 2023.

\* Exigence de maintenir ou planter un arbre par tranche de 75m<sup>2</sup> de la surface de pleine terre en zone d'habitat individuel.

## Diagnostic climatique de la Métropole de Lyon

Dans le cadre de la révision de son plan climat, les services de la Métropole conduisent la réalisation d'un diagnostic climatique. Celui-ci fait apparaître que l'augmentation des aléas induits par les changements climatiques se traduit par **des risques accrus et nouveaux** dans tous les domaines de la vie des habitants : logement, transport, alimentation, espaces naturels, santé, économie, etc.

Ces travaux font apparaître le besoin crucial pour le territoire d'anticiper et agir sur plusieurs enjeux d'adaptation prioritaires.

- **Une métropole en surchauffe** : la canicule touche tous les systèmes urbains
- **Un risque sanitaire majeur**, en particulier pour les populations particulièrement vulnérables :

Les personnes fragiles	Les populations surexposées
Il s'agit des personnes dont l'état de santé, l'évènement de vie, ou l'âge les rend plus à risque	Il s'agit des personnes dont les conditions de vie ou de travail, le comportement ou l'environnement les rend plus à risque
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Personnes âgées</li> <li>• Femmes enceintes</li> <li>• Enfants en bas âge (moins de 6 ans)</li> <li>• Personnes souffrant de maladies chroniques</li> <li>• Personnes en situation de handicap</li> <li>• Personnes prenant certains médicaments qui peuvent majorer les effets de la chaleur ou gêner l'adaptation de l'organisme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Personnes précaires, sans abri</li> <li>• Personnes vivant en squats, campements, bidonvilles et aires d'accueil non équipés</li> <li>• Personnes vivant dans des conditions d'isolement</li> <li>• Personnes vivant dans des logements mal isolés thermiquement</li> <li>• Personnes vivant en milieu urbain dense, à fortiori lorsqu'il y existe des îlots de chaleur</li> <li>• Travailleurs exposés à la chaleur, à l'extérieur ou dans une ambiance chaude à l'intérieur</li> <li>• Sportifs, notamment en plein air, dont les efforts physiques intenses et prolongés les rendent vulnérables à la chaleur</li> <li>• Populations exposées à des épisodes de pollution de l'air ambiant</li> <li>• Détenus</li> </ul>

- L'évolution des températures, du régime des pluies et l'augmentation des stress (sécheresse, canicule) mettent à mal une **biodiversité** déjà fragile et dont il faut soutenir la capacité d'adaptation à un climat qui change trop rapidement
- Un **système économique** à risque, conscient de la double contrainte **carbone-ressources**, mais peu sensibilisé aux enjeux d'adaptation
- Un **système agricole** fortement affecté qui doit accélérer sa transition (baisse des rendements, conflits d'usage liés à l'irrigation, salariés très exposés, etc.)
- Des **réseaux** d'énergie et de télécommunication relativement **robustes**, mais d'inquiétants **effets domino** qui dictent un impératif de performance

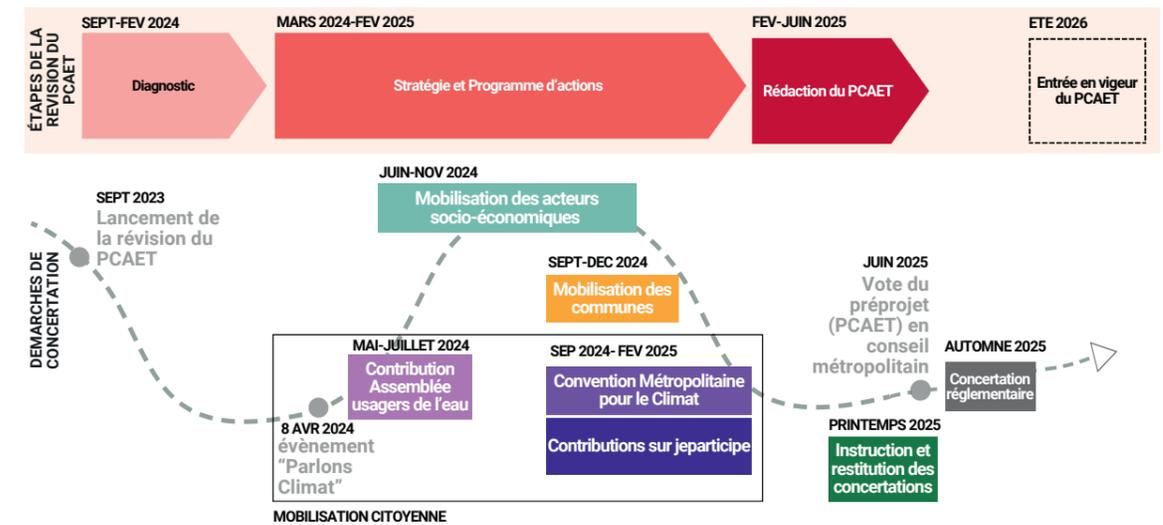


**Philippe Guelpa-Bonaro**  
Vice-Président Climat,  
énergie et réduction de la publicité

« Avec son nouveau plan climat, la Métropole entend inclure et fédérer les forces vives pour déterminer quelles transformations prioriser sur le territoire. Depuis 2020, nous su multiplier et amplifier nos actions pour atténuer contre le changement climatique, une feuille de route collective reste à écrire pour s'y adapter. En agissant sur ces deux dimensions, notre territoire doit gagner en résilience, en inclusivité et en qualité de vie pour tous. »

## Une concertation plurielle pour des efforts collectifs

Tant sur les enjeux d'atténuation que d'adaptation au changement climatique, la Métropole a souhaité jouer un rôle fédérateur. Dans la droite lignée du premier PCAET élaboré en 2019, la Métropole de Lyon entend rassembler un public large autour de la révision de son plan Climat : acteurs institutionnels, associatifs, économiques, communes, habitants et usagers. Cette mobilisation doit permettre à un plus grand nombre de participer pour élaborer un plan climat ambitieux, opérationnel et inclusif.



# La Convention Métropolitaine pour le Climat dédiée à l'adaptation de la métropole de Lyon

## L'objectif et le mandat de la Convention Métropolitaine

La Convention métropolitaine pour le climat est l'un des temps forts de cette concertation, et se concentrera sur les enjeux de l'adaptation au changement climatique. En effet, même s'il faut plus que jamais agir sur les causes du changement climatique pour l'atténuer en limitant fortement nos émissions de gaz à effet de serre, il nous faut également apprendre à vivre avec le changement climatique, déjà très perceptible dans nos vies quotidiennes. Cette Convention citoyenne est donc invitée à réfléchir sur l'adaptation de notre territoire à la chaleur, la canicule étant l'aléa majeur qui touche notre territoire. **Il s'agit d'une première en France**, la plupart des dispositifs participatifs comme la Convention citoyenne pour le climat organisée au niveau national entre 2019 et 2020 ayant porté sur les mesures d'atténuation du réchauffement climatique.

La Convention est mandatée pour répondre aux questionnements suivants :

- **Quelles doivent être les priorités pour guider l'adaptation de notre territoire à des conditions climatiques plus difficiles, en particulier face aux aléas liés à la chaleur ?**
- Plus spécifiquement, ses membres réfléchiront sur : comment s'adapter à la chaleur pour bien vivre, aujourd'hui et demain sur le territoire, quel que soit l'âge et les conditions de vie des habitants ?

Les membres de la convention devront identifier les priorités pour repenser les lieux de vie du territoire (habitat, espaces publics...), ses activités (économiques, culturelles, sportives, éducatives...) et ses rythmes de vie ainsi que ses solidarités. Il sera demandé à la Convention d'être particulièrement **attentive à l'impératif de justice sociale dans l'adaptation au changement climatique, à la nécessité que notre territoire reste vivant, animé et dynamique**. Les propositions d'adaptation devront s'inscrire dans une logique de respect des limites planétaires et ne pas aggraver le changement climatique. .

- La Métropole de Lyon a souhaité partager ces problématiques dans le cadre d'une convention citoyenne car ce sont des questions collectives et sociétales. L'enjeu n'est pas tant de savoir comment chaque habitant changera individuellement ses habitudes personnelles mais bien de **requestionner démocratiquement et adapter nos modes de vie, notre organisation sociale, nos politiques publiques au regard des nouvelles réalités**. Les transformations à mener devront être collectives et menées par l'ensemble des acteurs du territoire.



Olivier GUERRIN

### Laurence Boffet

Vice-Présidente Participation et initiatives citoyennes

«L'adaptation au changement climatique est en passe de devenir un enjeu sociétal majeur dont les modalités doivent être repensées démocratiquement. C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité permettre à un panel représentatif des habitants du territoire de se saisir de ce problème et d'imaginer des priorités

et pistes de réponse pour l'ensemble des acteurs. La Métropole poursuit ainsi son ambition de transformation de l'action publique locale avec ses citoyens.»

## Une composition en miroir de la population grande lyonnaise

La Convention comptera 100 Grands Lyonnais et Grandes Lyonnaises afin de croiser une grande diversité de situations et de points de vue, et nourrir cet exercice de réflexion collective.

La convention sera constituée pour former un « miroir » de la diversité des habitantes et des habitants de la Métropole. La composition de la Convention se rapprochera ainsi fortement des caractéristiques de l'ensemble de la population métropolitaine **en termes de genres, d'âges, de territoires au sein de la métropole, de catégories socio-professionnelles et de niveaux de diplôme**. Comme dans nombre de conventions, le choix a été fait d'intégrer à l'assemblée des habitants de moins de 18 ans.

D'autres critères de représentativité ont été retenus afin que le panel soit au plus proche des caractéristiques de la population de la Métropole : situations personnelles, comme par exemple sur **la composition familiale ou le type d'habitat**.

Enfin, **la diversité d'orientations politiques** est également représentée avec des participantes et participants se positionnant sur l'ensemble des courants politiques.

Le recrutement des participantes et participants est réalisé en amont de la première session de travail par **Avenir Focus un institut indépendant** situé à Lyon et spécialiste de ces démarches de panel. Il identifie de manière aléatoire des habitantes et habitants à solliciter parmi sa base de contacts regroupant plus de 35 000 habitants sur le territoire et en respectant les quotas socio-démographiques.

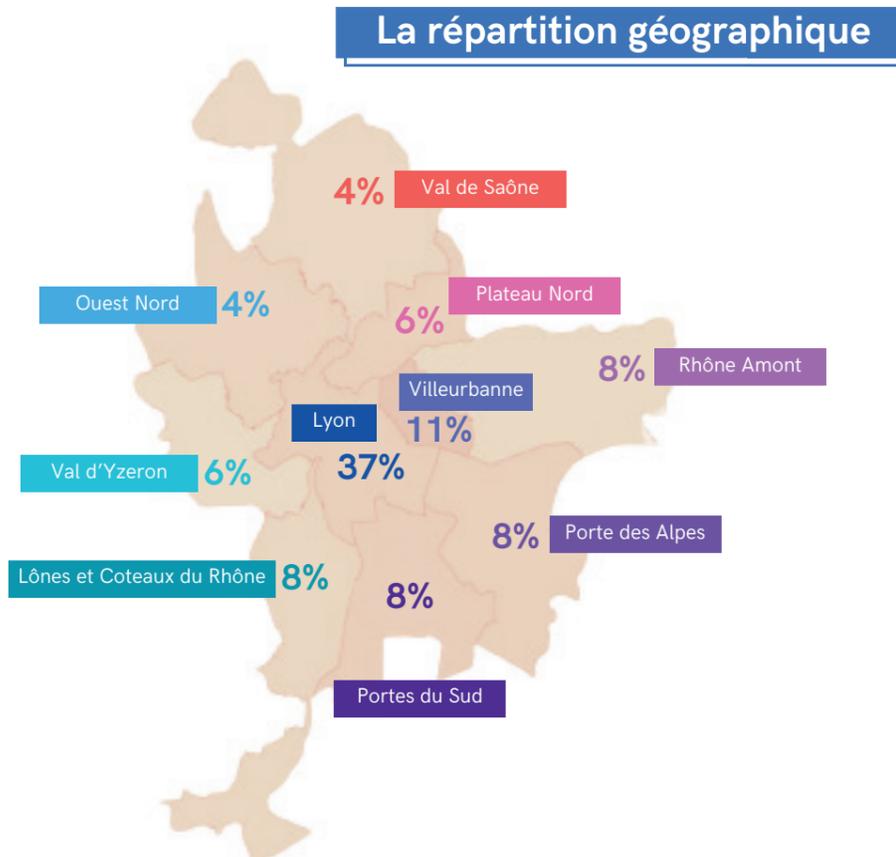
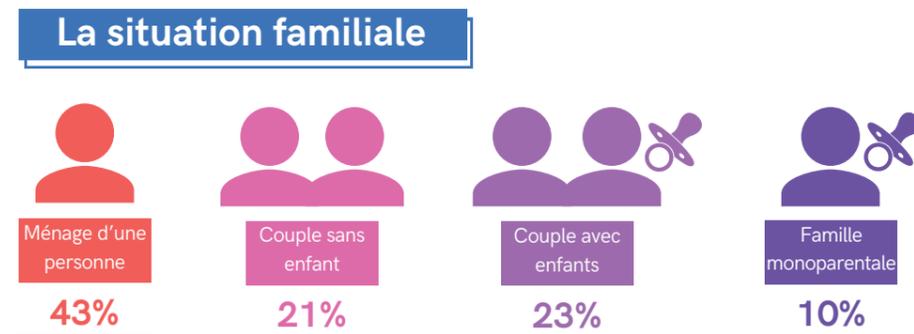
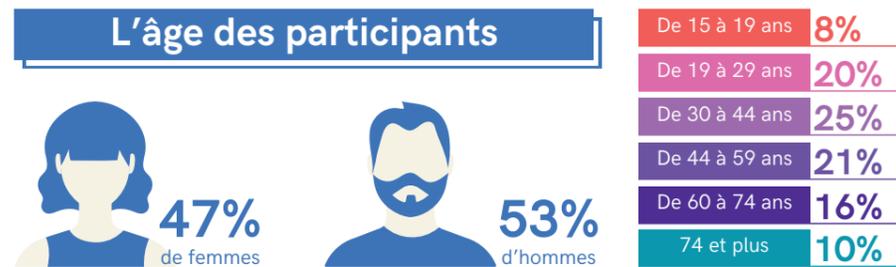
Afin d'assurer l'accès et la pleine participation des membres choisis aléatoirement, la Métropole indemniserà les membres de la Convention sur le modèle des jurys d'assise, à hauteur de 150€ par séance d'un jour et demi.



MERCEY Anaïs

## Exemples des objectifs visés en terme de représentativité de la Convention

Données INSEE 2021 pour la Métropole de Lyon



## Un programme de travail pour élaborer un « Avis citoyen »

La Convention métropolitaine sera réunie pour **5 sessions de travail** d'un jour et demi entre septembre 2024 et janvier 2025. Ses membres se réuniront essentiellement à l'Hôtel de Métropole ainsi qu'à l'Institut d'Études Politiques de Lyon. L'animation et la préparation des sessions sera assurée par les agences de concertation et participation **Planète Citoyenne** et **Missions publiques** avec l'appui des services de la Métropole de Lyon.

Une convention citoyenne est un espace de délibération, rassemblant des habitants non experts et non militants. Dès lors, **aucune formation préalable n'est requise**. Après des temps d'information sur les enjeux climatiques et les risques spécifiques du territoire, les membres échangeront, débattront et construiront des recommandations collectives argumentées. Ils auditionneront des représentants de l'État et d'agences nationales comme d'experts et témoins du secteur privé et de la société civile. Ils bénéficieront également des contributions de l'Assemblée des usagers de l'eau de la Métropole de Lyon qui a conduit

un cycle de travail sur l'eau et l'adaptation au changement climatique au printemps 2024.

Les conclusions de la Convention prendront la forme d'un « **Avis citoyen sur l'adaptation de la métropole de Lyon au changement climatique** » répondant de manière argumentée au mandat qui lui a été confié. À l'issue de la Convention métropolitaine, les membres le remettront au Président de la Métropole. L'avis sera instruit par la Métropole de façon à enrichir la stratégie d'adaptation de la Métropole **intégrée au projet de Plan climat révisé** qui sera soumis au vote du Conseil métropolitain de juin 2025. Il enrichira également les politiques publiques de la Métropole et **fera l'objet d'une restitution** devant les membres de la Convention avant l'été 2025.

Les informations partagées avec les membres ainsi que des points d'étapes sur les travaux seront mis en ligne sur [jeparticipe.grandlyon.com](http://jeparticipe.grandlyon.com) pour tenir le grand public informé de l'avancée des travaux de la Convention.





**MÉTROPOLE DE LYON**  
20 rue du Lac  
CS 33569 - 69505 Lyon Cedex 03

**MÉTROPOLE**

**GRAND LYON**

**CONTACT PRESSE**

**Métropole de Lyon**

Marion Morel  
marion.morel@grandlyon.com  
06 77 04 30 39

**grandlyon.com**

